

Permanences :
Lundi 13h à 17h
Jeudi 13 h à 17 h
☎ 03 84 81 01 21
Et sur RDV auprès du Maire
☎ 06 37 21 85 38
mairie.romain.39@wanadoo.fr



MAIRIE de ROMAIN



Procès-verbal du Conseil Municipal **Séance du 23 JANVIER 2023**

Présents : Mmes Mmes Aurélie CHANCENOTTE, Marie CHANCENOTTE,
Julie GRUET

Mms. Robert GRUET, Gérard GRENOT, Patrice CHANCENOTTE, Johann
THERY

Absent excusé : Alain BELOT, donnant procuration à Mme CHANCENOTTE
Aurélie

Secrétaire de séance : CHANCENOTTE Marie

Début de séance : 18h33

+ Approbation du compte rendu du 29 novembre 2022

Approbation à l'unanimité du compte-rendu.

+ Délibération N° 001/2023 : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023

Mme le Maire expose que le recensement de la population 2023 a débuté mi-janvier, ce recensement a lieu tous les 5 ans. Le recensement est important pour la commune car il permet de calculer les cotisations perçues par la commune. Mme le Maire expose avoir trouvé un agent recenseur, Mr VUILLEMENOT Axel, mineur, avec l'autorisation écrite de ses parents, la commune n'a reçu aucune autre candidature. Mme le maire propose de reverser à l'agent recenseur la dotation perçue par la commune pour le recensement, soit la somme de 398 euros, en proposant ce montant en net pour l'agent, ainsi il ne restera à charge à la commune que les contributions et charges sociales. Mme le Maire demande également au conseil municipal d'autoriser la secrétaire à effectuer des heures supplémentaires dans le cadre du recensement, car les données doivent être régulièrement mise à jour pour le bon fonctionnement du recensement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la nomination de Mr VUILLEMENOT Axel comme agent recenseur, ainsi que sa rémunération à 398 euros net, et autorise la secrétaire à effectuer des heures supplémentaires dans le cadre du recensement.

✚ Délibération N° 002/2023 : Camion pizza

Mme le Maire expose la demande de « Le p'tit chalet » camion pizza domiciliée à Lantenne-Vertière. Le camion peut être autonome grâce à un groupe électrogène ou sur branchement. La place à Romain étant plus passante que celle de Vigearde, Mme le Maire propose cet emplacement sans électricité. Après discussion le conseil souhaite offrir le droit de place sur l'année 2023 le tant que le camion se fasse connaître du village et des environs, et le montant de ce droit sera revu chaque année, ou en cours d'année si le camion souhaite se brancher sur la place à Vigearde.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

✚ Délibération N° 003/202 : convention CCJN

Mme le Maire expose la possibilité de signer à nouveau avec la Communauté de commune de Jura Nord une convention de mise à disposition qui permettrait une sollicitation des services techniques de la CCJN à des tarifs prédéfinis dans la convention.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention et autorise Mme le Maire à la signer.

✚ Délibération N° 004/2023 : Création d'un logement communal subvention

Mme le Maire souhaite faire une étude de faisabilité par un architecte pour la création d'un, ou plusieurs logements communaux, une partie de l'étude peut être pris en charge par des subventions, Mme le maire demande l'autorisation au conseil municipal d'effectuer les demandes pour ces subventions.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires aux demandes de subvention.

✚ Délibération N° 005/2023 : Création d'un logement communal

Mme le Maire présente l'étude de faisabilité pour la création de logements communaux, d'un montant de 2 400 HT, par le cabinet AAAB.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ce devis.

✚ Délibération N° 006/2023 : massifs

Mme le Maire présente les devis des massifs pour la sortie de Romain direction Vigearde et entrée de Vigearde côté Romain de 10 500 euros pour albizzia et le devis de la pépinière de Marnay accompagné d'un paysagiste de 7500€ (2694 euros de fleurs + 4620 euros d'aménagement)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de la pépinière de Marnay et de son paysagiste.

Délibération N° 007/2023 : Convention Enedis

Mme le maire expose la proposition de convention reçu de la part d'Enedis, afin de recevoir un document sur la « précarité énergétique du village ». Mme le maire propose de ne pas signer cette convention, les données reçues étant très similaires à celles du recensement.

Le conseil municipal refuse à l'unanimité la signature de cette convention.

Délibération N° 008/2023 : enseigne mairie

Mme le maire expose deux devis pour les enseignes de la mairie. Un devis de 565 euros HT de la société Atomic supports et un devis de 610 euros HT de la société L'identité. Après réflexion le conseil municipal valide le devis de la société L'identité, car l'enseigne sera faite de lettre découpée ce qui semble plus solide que le simple autocollant proposer par l'autre société.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Informations diverses

- LAVOIR : Mr Catelain, des bâtiments de France a validée la maquette de la restauration du Lavoir, la marchée simplifié va pouvoir être mis en place.
- Poteau orange entre Vigearde et Louvatange : la réparation est prévue le 20 février 2023 par Orange
- Commission communale des Impôts Directs : la commission se réunira le jeudi 2 février 2023.
 - Air de jeu : Nous sommes toujours dans l'attente des devis.
 - Sapin : Il s'est avéré que les sapins reçus de la pépinière de Marnay n'étaient pas ceux commandés, après plusieurs échanges avec la pépinière deux autres sapins vont être livrés (gratuitement) à la commune.
- Devis Cadoux fossé curage : 4060 euros, la commune est dans l'attente d'autres devis.
- Installation d'une prise à romain : la commune souhaite profiter du fonçage pour une maison pour tirer une prise de courant sur la place à romain, cela sera effectué au cours de l'année.
- Borne incendie : le contrôle des bornes incendies sera effectué au printemps.

- **RAPPEL : à partir de 2023 le compte-rendu est adressé en version papier qu'aux personnes nous en ayant fait expressément la demande.** Vous pouvez encore vous inscrire pour la réception papier, à défaut vous recevrez la version numérique par mail.

Fin de séance 20h13.

Mme le Maire
Aurélie CHANCENOTTE